



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/47
4 juin 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-troisième réunion
Genève, 5-9 juillet 2004

MISE À JOUR DE PROGRAMME DE PAYS : LIBAN

Ce document comprend :

- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre du Gouvernement libanais
- Programme de pays (résumé analytique soumis par le Gouvernement libanais)

MISE À JOUR DU PROGRAMME DE PAYS DU LIBAN

1. Le Gouvernement libanais a soumis à la 43^e réunion du Comité exécutif la mise à jour de son programme de pays, préparée avec l'aide du PNUE, utilisant le financement de 37 500 \$US approuvé lors de la 36^e réunion du Comité exécutif.

Projets d'élimination des SAO dont le financement a été approuvé

2. À ce jour, le Comité exécutif a approuvé 55 projets et activités, d'un coût total de 10 549 124 \$US, visant à éliminer 1 120 tonnes PAO de SAO au Liban. Au mois de décembre 2003, 585,4 tonnes PAO avaient été éliminées et 6 556 525 \$US décaissés.

Consommation de SAO

3. Les consommations de référence et les consommations permises de SAO pour 2005-2015 sont les suivantes :

Consommation permise (tonnes PAO)	CFC	BM
Consommation de référence	725,5	152,4
2005	362,8	121,9
2007	108,8	121,9
2010	0	121,9
2015	0	0

4. En 2002, le Gouvernement libanais a déclaré au Secrétariat de l'ozone une consommation totale de CFC de 491,7 tonnes PAO et une consommation totale de bromure de méthyle de 197,3 tonnes PAO.

5. La consommation de CFC (en tonnes PAO) prévue par le Gouvernement libanais pour la période 2003-2010 est présentée ci-dessous :

Secteur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aérosols	45	34	25	10	0	0	0	0
Mousses	45	37	15	0	0	0	0	0
Réfrigération domestique	5	0	0	0	0	0	0	0
Réfrigération commerciale	35	15	10	5	0	0	0	0
Entretien des équipements de réfrigération	340	314	300	235	150	100	50	0
Total	470	400	350	250	150	100	50	0

6. Le Gouvernement libanais a par ailleurs convenu d'éliminer totalement sa consommation de bromure de méthyle d'ici la fin 2006.

7. La mise à jour du programme de pays a révélé que les niveaux de consommation de CFC déclarés pour les secteurs des aérosols, de la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale et de l'entretien d'équipements de réfrigération étaient supérieurs aux niveaux de consommation prévus. Cette augmentation est liée à la consommation de ces secteurs dans le sud

du Liban, qui n'a pas été déclarée dans le passé en raison des circonstances particulières affectant cette région.

Mesures prises par les pouvoirs publics

8. Les mesures prises et appliquées par le Gouvernement libanais dans le domaine des SAO sont les suivantes :

- a) En 1998, les SAO ont été ajoutées à la liste des substances nécessitant un permis d'importation; toute demande d'importation de SAO doit être approuvée par le ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement a par ailleurs promulgué des lois interdisant l'importation de halons tandis que le ministère des Finances a exonéré de taxes tous les équipements liés à des projets financés par le Fonds multilatéral;
- b) La création de nouvelles entreprises manufacturières utilisant des SAO est interdite depuis 2000; et
- c) Des lois contrôlant et surveillant l'utilisation de SAO ont été promulguées en 2003.

Plan d'élimination des SAO

9. Le Gouvernement libanais a décidé de préparer un plan national de gestion de l'élimination de la consommation restante estimée à 417 tonnes PAO, réparties comme suit : 17 tonnes PAO dans le secteur des aérosols; 65 tonnes PAO dans le secteur des mousses (PME); 45 tonnes PAO dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs commerciaux (34 PME) et 290 tonnes PAO dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. Ce plan national d'élimination sera soumis à une réunion ultérieure du Comité exécutif.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation restante de CFC admissible aux fins de financement

10. Selon la Décision 35/57 du Comité exécutif, la consommation restante du Liban admissible aux fins de financement s'élève à 47,1 tonnes PAO de CFC si l'on utilise l'Option 1 (référence du Protocole de Montréal) et à 224,5 tonnes PAO si l'on utilise l'Option 2¹ (consommation très récente) (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/61). La consommation

¹ La condition A de cette Décision précise qu'en choisissant l'Option 2, un pays doit savoir que le Comité exécutif peut accepter, dans des circonstances exceptionnelles, d'ajuster les données de référence lors du premier examen du projet du pays pour tenir compte de la non-représentativité prouvée des données de l'année précédente, en liaison notamment avec une accumulation prouvée et/ou des difficultés économiques nationales durant l'année en question. Il s'agit là de l'unique disposition permettant de modifier la consommation restante admissible par rapport aux chiffres approuvés par la Décision 35/57.

restante admissible du Liban est toutefois estimée à 417 tonnes PAO selon un projet de plan national de gestion de l'élimination.

11. À cet égard, le Secrétariat a fait observer que la modification de la consommation restante de CFC admissible aux fins de financement ne peut être envisagée que si le Liban :

- a) Démontre clairement que sa consommation supplémentaire de CFC est liée à des activités menées dans le sud du pays (inaccessible lors de l'élaboration du programme de pays initial), à savoir à des entreprises de fabrication d'aérosols et d'équipements de réfrigération commerciale ainsi qu'à des ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération détenus par les habitants de cette région; et
- b) Démontre que cette consommation supplémentaire est conforme aux politiques et décisions existantes du Fonds multilatéral.

12. Le PNUD a précisé que le programme de pays du Liban a été finalisé en décembre 2003, suite à une évaluation détaillée de l'ensemble de la consommation restante de CFC du pays. Cette évaluation qui ciblait tout particulièrement le sud du Liban et l'ouest de la Bekaa, jusqu'alors non étudiés du fait de leur occupation, a indiqué une consommation de CFC de 88 tonnes PAO dans ces régions, réparties comme suit : une usine d'aérosols (Chamsine), avec une consommation totale de 17 tonnes PAO de CFC; huit petites usines de mousse (sur 11 entreprises recensées), avec une consommation moyenne de 53 tonnes PAO de CFC; et onze PME sur un total de 34 fabricants de réfrigérateurs commerciaux, avec une consommation moyenne de 18 tonnes PAO. Le PNUD a également précisé que toutes les entreprises admissibles recensées ont été créées avant le 25 juillet 1995.

13. D'après les résultats de l'évaluation réalisée dans les anciens territoires occupés du Liban, sur la base de la condition A de la Décision 35/57, la consommation restante de CFC admissible aux fins de financement aux termes de l'Option 2 pourrait passer de 224,5 tonnes PAO à 312,5 tonnes PAO.

Consommation de bromure de méthyle

14. Le Secrétariat a également noté que la consommation de bromure de méthyle déclarée pour 2002 par le Gouvernement libanais en vertu de l'article 7 s'élevait à 197,3 tonnes PAO alors que sa consommation de référence est fixée à 152,4 tonnes PAO, ce qui semblerait indiquer que le Liban n'est pas en conformité avec le gel concernant cette substance. Le Secrétariat a par la suite reçu une copie de la lettre envoyée le 30 avril 2004 par le ministre de l'Environnement du Liban au Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, qui donnait une description détaillée de toutes les mesures pertinentes prises par le Liban pour éliminer sa consommation de bromure de méthyle. Il est par ailleurs précisé que, dans une lettre du 11 avril 2001, le Gouvernement libanais demandait la modification des données de référence applicables au bromure de méthyle en tenant compte de données recueillies lors de la préparation et de la mise en œuvre de projets d'investissement et de démonstration.

Projets financés

15. Le Secrétariat a demandé des précisions sur l'état de la mise en œuvre de trois projets d'investissement visant l'élimination de 158 tonnes PAO de CFC dans le secteur des aérosols et d'un projet indépendant et de trois projets-cadres visant l'élimination de 70 tonnes PAO de CFC dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale. Ces projets approuvés avant 2001 ne sont toujours pas achevés, comme l'indique la mise à jour du programme de pays. Le PNUD a par la suite précisé que le Gouvernement libanais lui avait indiqué que tous ces projets avaient été achevés à la fin 2003.

RECOMMANDATIONS

16. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation de la mise à jour du programme de pays du Liban, en précisant que cela ne signifie pas pour autant l'approbation des projets qui y sont définis ou de leur niveau de financement.

17. Le Comité exécutif pourrait par ailleurs envisager de fixer la consommation restante de CFC admissible aux fins de financement aux termes de l'Option 2 à 312,5 tonnes PAO (soit une augmentation de 88 tonnes PAO) afin de couvrir la consommation du sud du Liban et de l'ouest de la Bekaa, jusqu'alors non prise en compte.



REPUBLIC OF LEBANON
MINISTRY OF ENVIRONMENT

THE DIRECTOR GENERAL

Mr. Yves de San
Resident Representative
UNDP-Lebanon

Date: April 01, 2004
 Ref. No. 1170/B

Dear Mr. de San,

SUBJECT: Submission of Lebanon's Country Programme Update to the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer

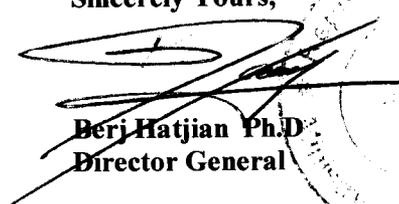
I am pleased to present your office with a copy of Lebanon's Montreal Protocol Country Programme Update. The Country Programme Update (CPU) will be presented to the Executive Committee of the Multilateral Fund of the Montreal Protocol (MLF) for information, and in support of the submission of Lebanon's National Phase-out Management Plan for Group I, Annex A Substances (NPMP), at its 43rd Meeting in July 2004.

In accordance with Decision 35/57 of the Executive Committee of the MLF, the Government of Lebanon received US \$37,500 at the 36th Meeting of the ExCom to allow us to undertake the update of our Country Programme. The CP Update was prepared by national consultants who worked in close cooperation with Lebanon's Ozone Office. The survey work completed during the preparation of the CP Update includes, for the first time, data from South Lebanon, a region which was not accessible during the formulation of Lebanon's original Country Programme. As a result, the CPU presents the most up-to-date and comprehensive analysis of the status of ODS elimination and remaining eligible consumption in Lebanon.

Please accept this letter as an official request on the part of the Government of Lebanon to have your office make the necessary arrangements to advise the Montreal Protocol Unit of UNDP to proceed with submission of Lebanon's CPU to the Multilateral Fund Secretariat for the information of the Executive Committee at its 43rd Meeting.

Thanking you for your ongoing cooperation and support, I remain

Sincerely Yours,


Berj Hatjian Ph.D.
Director General

UNDP OFFICE IN BEIRUT		
FILE: <i>Lib/02/062</i>		
16 APR 2004		
NO ACTION	Init.	Date
INFO	<i>RR</i>	
ACTION	<i>DR</i>	

- cc. Ms. Dima Al-Khatib, Programme Manager - UNDP Lebanon
 Mrs. Dominique Kayser - Programme Coordinator, Montreal Protocol Unit -UNDP
 Ms. Rola Sheikh, Ozone Office Focal Point - MoE *R.SL*
 Mr. Mazen K. Hussein, Project Manager Ozone Office - MoE *MKH*

EXECUTIVE SUMMARY

This Country Programme Update (CPU) for Lebanon provides an overview of activities implemented under the Montreal Protocol (MP) on Substances that deplete the Ozone Layer. This overview includes an assessment of the initial Country Programme, and an analysis for the remaining Ozone Depleting Substances (ODS) phase-out in the Country and presents a strategy and action plan for the complete phase-out.

Lebanon is committed to the complete phase-out of ODS in accordance with the Montreal Protocol control schedule. Lebanon ratified the Vienna Convention and the Montreal Protocol in March 1993 (*Table 1*). Since the per capita consumption of ODS in Lebanon was less than 300 gm, Lebanon was classified as a country operating under Article-5(1) of the Montreal Protocol and therefore became eligible to receive assistance from the Multilateral Fund (MLF) in order to meet its obligations under the MP. Lebanon received financial assistance from the MLF for the development of a Country Programme and the development of a national strategy for phase-out of ODS in accordance with the milestones applicable to Article 5(1) countries. Lebanon's CP was completed with the assistance of the UNDP in 1994. The Executive Committee (ExCom) to the Multilateral Fund subsequently approved the Lebanon CP in its 19th Meeting in May 1996.

Table 1: Ratification of the Montreal Protocol and its Amendments

Instrument	Date of ratification	Date entered into force
Vienna Convention	30 March 1993	June. 28, 1993
Montreal Protocol	30 March 1993	June. 28, 1993
London Amendment	31 March 1993	June.29, 1993
Copenhagen Amendment	31 July 2000	July. 31, 2000
Montreal Amendment	31 July 2000	July. 31, 2000

Lebanon's total ODS consumption was estimated in 1993 at about 923.1 tonnes ODP. The CP identified the aerosol sector; the refrigeration sector and the foam sector as the three key areas in which ODS were used. Hence, developing a national strategy for managing the ODS phase-out programme and prioritizing the ODS phase-out activities in these three main sectors were seen as essential. The National Ozone Unit (NOU) of Lebanon, set up within the Ministry of Environment, has played a key role as the national focal point for managing the ODS phase-out program. Through a grant from the MLF channeled through UNDP, Lebanon commenced its ODS phase-out program with the approval of projects for conversion of two aerosol factories, six foam factories, one domestic and fifteen commercial refrigeration factories (*Annex I*).

In accordance with the MP control schedule, the phase-out date for Annex A, Group I substances (CFC) for Article 5 countries stands at 2010 with intermediate targets for a freeze in consumption by 1999 (to the level of the average consumption during 1995-1997 – also termed as the baseline consumption), 50% reduction of the baseline consumption by 2005 (from the average consumption for 1995-1997) with a further reduction to 85% of the baseline consumption by 2007, and a total phase-out in 2010. Lebanon's CP stated, "The phase-out will be mostly completed by 2005, while some ODS uses will continue until 2010".

Lebanon has made significant progress in ODS phase-out over the past few years. The original CP did not set quantitative targets for ODS phase-out. This report provides an assessment of all the sectors and all regions of Lebanon including, for the first time, the South of Lebanon which was adversely affected by war in the early nineties. The findings have been compared with the MP targets and the original Country Programme. Lebanon has met the first MP milestone: the 1999 freeze level for Annex A Group I substances (CFCs) as its consumption was 528 tonnes CFC which is 73% of the freeze level for CFC consumption. The findings of the survey (2003) indicate a total consumption of 595 tonnes for the year 2002.

The CPU has been prepared based on a review of current phase-out results, as compared to consumption identified in the original CP, as well as to additional activities undertaken in the refrigeration sector, the methyl bromide sector, through assessment of policies needs, and strategic planning and actions required to complete phase-out of remaining ODS in the country. Ongoing actions will continue as shown below:

- Completion of ongoing Aerosol, Halon, Foam and Refrigeration projects;
- Completion of the ongoing Methyl Bromide project.

All remaining phase-out actions will be addressed through a National Phase-out Management Plan for Annex A, Group I Substances (CFCs) in Lebanon (NPMP).

The NPMP will be implemented through a series of annual action plans, prepared by the Ozone Office-Ministry of the Environment with the assistance of the Implementing Agencies coordinated by the lead implementing agency, UNDP.
